

BULLETIN D'INSCRIPTION 2012 - Gouvernance par consentement (sociocratie)

Vous souhaitez vous inscrire à un des stages de sociocratie organisés par Concertience

Merci de compléter ce bulletin et de le renvoyer à l'adresse suivante :

CONCERTIENCE, Cité de l'Environnement, 355 Allée Jacques Monod, 69800 Saint-Priest

Nom :

Entreprise, s'il y a lieu :

Adresse postale personnelle :

Courriel :

Téléphone :

Mes sujets d'intérêt pour la sociocratie :

Je m'inscris à la formation de sociocratie :

Sociocratie 1 : 22 et 23 mars, puis 12 et 13 avril, puis 21 et 22 mai

Sociocratie 2 : 11 et 12 octobre, puis 8 et 9 novembre, puis 6 et 7 décembre

Sociocratie / autre formule (un module / deux modules / modules panachés) :

et j'ai eu connaissance du programme détaillé de cette formation.

INSCRIPTION

Pour répondre à la législation, nous avons besoin de savoir précisément dans quelle catégorie suivante vous êtes :

Je suis un particulier qui paie ma formation ET cette formation m'apporte un plus dans mon activité professionnelle actuelle ou future : je **signe le contrat au dos** ; je verse un **chèque de 100 euros** qui vaut réservation à l'ordre de « CONCERTIENCE » (montant dû après le délai de rétractation de 10 jours prévu par la loi).

Je demande une convention de formation - Préciser dans ce cas :

Nom et statut de l'organisation :

Adresse postale de l'organisation :

Nom et fonction de la personne qui signera la convention :

Ma fonction dans l'organisation :

Dispositif : DIF ou Plan de formation

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles. En cas de stage complet, vous serez prévenu dès réception de votre inscription.

RESTAURATION (Formations dans les locaux de Concertience)

Pour les stages en semaine je verse un montant de 13 euros par repas de midi. Si besoin je peux préciser les contraintes alimentaires. Un reçu sera fourni sur demande sur site.

J'apporte mon pique-nique et je ne règle pas les plateaux repas.

TARIFS

Les tarifs des stages de sociocratie sont fixés par le réseau des formateurs au niveau européen. Pour tout cas particulier, nous contacter :

Stage de (nb jours consécutifs)	2 jours	3 jours
Particuliers	300 €	450 €
Prof. Libérales, associations	450 €	675 €
Entreprise	600 €	900 €

HEBERGEMENT

Pour chaque stage, un hébergement est possible sur place ou à proximité. **Lors de votre inscription, nous vous transmettrons toutes les informations utiles pour vous permettre de réserver votre hébergement.**

Cadre de haut de page à compléter

Nom et prénom du stagiaire :
Fonction du stagiaire :
Adresse complète du stagiaire (pour convocation et facturation) :

Titre de l'action de formation :
Dates de formation :
Coût total :

Contrat de formation professionnelle

Entre les soussignés :

l'entreprise, **CONCERTIENCE**, 355 allée Jacques Monod 69800 Saint-Priest
représentée par **Madame Françoise Keller**, Gérante
n° SIRET : 492 097 415 000 29, déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 69 09335 69 auprès du Préfet de la
région Rhône-Alpes
ci-après désigné par « l'organisme de formation »

et le stagiaire ayant le nom, prénom, adresse et fonction indiquées dans le cadre de haut de page
ci-après désigné par « le stagiaire »

est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L 6353-3 à L 6353-7 du Code du Travail.

Article 1 : Objet du contrat

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation dont le titre est donné dans le cadre de haut de page.

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formation prévues par l'article L. 6313-1 du Code du Travail : acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

Objectifs et programme : cf. programme détaillé, annexé au présent contrat

A l'issue de la formation, une attestation sera délivrée au stagiaire.

Sa durée est fixée à 7 heures par jour

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire

Les trois modules (1, 2 et 3) de la formation sont progressifs. Pour participer au module supérieur, le stagiaire devra valider les modules précédents, animés par un formateur certifié en sociocratie. En cas d'absence d'au moins une demi-journée (sur 2 jours de stage), il ne sera pas fourni d'attestation, le stagiaire prendra ses dispositions pour suivre à nouveau le module concerné pour pouvoir prétendre assister au module supérieur.

Article 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura dans les locaux de Concertience, à Saint-Priest (69 800), aux dates suivantes indiquées dans le cadre de haut de page et sur le bulletin d'inscription. Elle est organisée pour un effectif de 25 stagiaires maximum.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle des connaissances sont décrites dans le document « Moyens pédagogiques de formation mis en œuvre par Concertience » annexé au programme détaillé et au présent contrat.

La formation est animée par **Françoise Keller**, formatrice certifiée par le CNVC® et par le Centre Mondial de Sociocratie, coach certifiée C&T®, docteur ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris. Elle a occupé pendant plus de 20 ans des postes de manager, dirigeant, en entreprise et en association. Elle dirige depuis 2006 Concertience. Elle pourra être assistée de formateurs en cours de certification.

Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 6 : Dispositions financières et réservation

Le prix de l'action de formation est fixé dans le cadre de haut de page.

Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes : pour chaque module

- Un règlement de 100 €, par chèque à l'ordre de Concertience, valant réservation.
- Le règlement du solde au plus tard le premier jour de l'action de formation.

Article 7 : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le contrat est résilié.

En cas d'annulation du stage du fait du stagiaire moins de 30 jours avant le début du stage, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, une somme de 60 € représentant les frais de gestion sera retenue.

En cas d'abandon de la formation par le stagiaire, de désistement partiel ou d'absence, à moins de 10 jours de la formation et pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'intégralité du coût est due.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat

Article 8 : Propriété intellectuelle

Tous les documents élaborés par l'organisme de formation dans le cadre du présent contrat et remis au stagiaire (documents pédagogiques, fichiers...) sont réservés uniquement à usage interne et personnel du stagiaire. Ils ne peuvent être diffusés à, ni utilisés par une tierce partie ou le public.

Article 9 : Cas de litige

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Lyon sera le seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Saint-Priest, le

Pour le stagiaire (nom et prénom du signataire)

Pour l'organisme de formation

Signature

Françoise Keller

Concertience

355 allée Jacques Monod
69800 Saint-Priest
492 097 415 CS Lyon APE 8559A